# EN DIRECT DU CONSEIL

# Séance du 25 octobre 2019

<u>Etaient présents</u>: Alain SAVOIE, Sylvain DEMAILLY, Olivier TASSAERT, Sandra BRICOUT, Guy DEKERVEL, Roger DESMET, Geneviève DUVAUCHELLE, Joëlle GUILLAUMIN, François ESSIQUE, Colette PETIT.

Etaient représentées : Virginie GAMAND qui donne pouvoir à Alain SAVOIE.

**<u>Etaient absents</u>**: Romaric DAULT, Jean-François SCULFORT.

Secrétaire de séance : Sandra BRICOUT

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2019.

# **ORDRE DU JOUR**

# 1/ Indemnités de conseil au comptable du Trésor

La Trésorerie de Corbie ayant changé plusieurs fois de comptable public au cours de l'année 2019, l'indemnité est partagée entre Brigitte MAGUERO-BELDAME (150 jours) pour un montant de 160.79 € et Lise BOONE (120 jours) pour un montant de 128.65 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité au comptable du Trésor d'un montant de 289.44 € pour l'exercice 2019.

#### 2/ Décisions modificatives au budget 2019

Pour des nécessités et spécificités comptables, le conseil doit voter une décision modificative présentée comme suit :

- Section d'investissement : recette au 21318 pour 35 000 € dépenses au 2151 de 35 000 €
- Section d'investissement : recette au 2111 pour 110 000 € dépenses au 2152 de 110 000 €
- Section d'investissement : Recette au 1641 pour 500 € Dépenses au 2188 de 500 €
- Section de fonctionnement : Recette au 7621 pour 1 € Dépenses au 773 de 1 €

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les décisions modificatives du budget ainsi présentées.

# 3/ Approbation du rapport du président de l'assainissement collectif 2018 de la CCVS

M. le Maire fait lecture des conclusions du rapport et informe que le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau est pour 2018 de 2.55 €/m³.

Il s'agit du dernier rapport de la SAUR puisque depuis le 01/01/2019 l'assainissement collectif est confié à la société SUEZ.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté par la SAUR pour l'année 2018.

# 4/ Approbation du bilan d'activités 2018 de la CCVS

Ce bilan est consultable en mairie et sur le site de la communauté de communes. Il rapporte les travaux des 11 commissions communautaires (administration générale et finances, environnement, assainissement, développement économique, culture, tourisme, solaire et équipements sportifs, communication-stratégie-planification, aménagement de l'espace-urbanisme, eaux potables et eaux pluviales, travaux)

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le bilan d'activités de la CCVS 2018.

#### 5/ Financement de la classe de neige des écoles

M. Sylvain DEMAILLY expose la demande formulée par les enseignants des classes concernées. 59 enfants et 6 accompagnateurs sont susceptibles d'y participer. En raison du nombre important d'enfants concernés par la classe de neige cette année (prévue en janvier 2020) le transport sera beaucoup plus onéreux. La subvention demandée est de 7000 € (5000 € les dernières fois). Le Conseil aimerait que cette demande soit formulée un an en amont afin de pouvoir l'inscrire au budget.

Les membres du Conseil Municipal accordent, à l'unanimité, une subvention de 7 000 € pour le projet « classe de neige ».

#### 6/ Installation de deux nouvelles bornes à incendie par le SIEP

Un contrôle est effectué tous les ans par les pompiers afin d'évaluer les lieux existants et les besoins. Une borne est défaillante au carrefour entre la rue de l'Hirondelle et la rue du 11 Novembre ; une nouvelle borne est nécessaire pour la salle des Fêtes et le futur vestiaire du stade.

Suite à la convention passée avec le SIEP, celui-ci a étudié les travaux nécessaires et les meilleurs emplacements. La borne à remplacer sera légèrement décalée et la nouvelle se situera rue Gabry. Le montant des travaux s'élève, sur devis, à 10 728.50 €.

Les membres du Conseil municipal valident, à l'unanimité, l'installation de deux nouvelles bornes incendie.

#### 7/ Accord de vente de terrain communal

M. Guy DEKERVEL présente les terrains concernés dans le lotissement des « Arbres tout blancs ». Suite à la demande des propriétaires et pour soulager la Commune de l'entretien, les terrains cadastrés 195, 196, 211,215, 216 pourraient être cédés aux propriétaires des terrains attenants en préservant toutefois un chemin piétonnier et le terrain où se situent les puisards.

Le prix de vente n'est pas encore étudié mais M. le Maire demande l'approbation du Conseil pour la poursuite des négociations.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de poursuivre les négociations et donne leur accord pour la cession de ces terrains aux propriétaires concernés.

### 8/ Mise en place du RGPD (règlement général sur la protection des données)

La mise en place du RGPD est obligatoire dans toutes les communes depuis mai 2018 afin de protéger les données personnelles de tous les administrés. Chaque commune doit désigner un délégué à la protection des données (DPO) qui doit posséder les connaissances juridiques nécessaires. Ce DPO devra dans un premier temps réaliser un audit des pratiques et équipements logiciels de la Mairie puis informer le Maire des protections à mettre en place et répondre aux sollicitations de la CNIL (organisme de contrôle).

La communauté de Communes du Val de Somme propose un service mutualisé auprès de l'ADICO qui s'engage à réaliser l'audit pour 490 € et le suivi pour 720 €/an avec un contrat de 4 ans. Une remise supplémentaire sera accordée si la moitié des communes de la CCVS adhère à cette entreprise de services.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de confier la mise en place du RGPD à la société ADICO.

#### 9/ Mise en place d'une période d'expérimentation sur l'extinction des candélabres

M. Sylvain DEMAILLY informe le Conseil Municipal que la commune possède environ 220 candélabres qui sont allumés en moyenne 11.74 heures /jour. Pour raisons économiques et écologiques, la Commune pourrait réduire le temps de fonctionnement durant la nuit. Les économies réalisées seraient réinvesties dans le changement des ampoules en LED, par exemple. Pour changer toutes les ampoules, le montant de l'investissement est important (plus de 70 000 €).

Cependant la Commune ne souhaite pas prendre cette décision qui concerne la vie quotidienne des Marcelcavois de façon unilatérale, elle propose donc de mettre en place une période d'essai d'extinction entre minuit et 5h du matin pendant deux mois à compter du 6 janvier 2020 et jusqu'au 6 mars 2020 et de recueillir par la suite l'avis de tous les habitants.

Afin de ne pas perturber le travail de VEOLIA le vendredi matin, les candélabres seront rallumés à 4 H ce jour-là, au lieu de 5 H. De même, le Conseil décide qu'ils ne seront pas éteints dans la nuit du samedi au dimanche.

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à procéder à une période d'expérimentation d'extinction des candélabres de minuit à 5 h (rallumage anticipé d'une heure le vendredi matin) sauf la nuit du samedi au dimanche entre le lundi 6 janvier et le vendredi 6 mars 2020.

#### 10/ Nouveau tarif des téléalarmes

M. le Maire rappelle que les téléalarmes sont un dispositif que tous les habitants de Marcelcave, dont la situation le justifie, peuvent bénéficier. Il suffit de remplir un dossier en Mairie. Ce service permet notamment, aux personnes âgées seules d'appeler les secours en cas de chute ou de malaise. Ce service est financé à hauteur de 50% par la Commune, le tarif de base étant défini par le département.

Pour l'année 2018, le tarif était de 4,315 €/mois à la charge des bénéficiaires (aide communale déduite). Pour 2019 nous appliquerons le tarif défini par le département.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer le tarif défini par le département.

#### 11/ Redevances d'occupation pour le gaz et la fibre optique

M. le Maire informe le conseil municipal que le montant de la redevance « fibre » du kilomètre linéaire est pour l'année 2019 de 40,73 € (39,28 € en 2018).

Les redevances à percevoir sont donc de :

COLT : 6.41 kml x 40,73 = **261.08** €

LEVEL : 19.80 kml x 40,73 = **806.45** €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de percevoir les redevances fibres optiques des sociétés COLT et LEVEL.

M. le Maire informe le conseil municipal que le taux de la redevance « gaz » du kilomètre linéaire est pour l'année 2019 de 1,24 (1,120 en 2018).

Pour les 1142 mètres linéaires exploités, la redevance à percevoir est donc de :

 $[(0.035 \times 1142) + 100] \times 1.24 = 173.56$ 

Soit 173.56 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de percevoir la redevance transport de gaz de la société GRT GAZ RNE.

# 12/ Ajout du grade d'adjoint d'animation au RIFSEEP suite aux deux avis du comité technique

M. Alain SAVOIE explique que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été soumis par deux fois au comité technique du centre de gestion de la Somme qui s'est prononcé défavorablement à sa mise en place. Afin que l'ensemble des salariés de la commune puisse bénéficier du même régime indemnitaire, il est nécessaire de réitérer cette demande.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, d'ajouter le grade d'adjoint d'animation au RIFSEEP.

## **INFORMATIONS**:

- Pour les travaux d'enfouissement de la rue Caron, il est difficile de regrouper les différents intervenants surtout que la SIEP doit modifier toute la tuyauterie de l'approvisionnement en eau potable mais n'envisage pas ces travaux avant deux ans. Un revêtement temporaire des trottoirs pourrait être envisagé.
- Le stationnement dans la rue Caron doit être revu car la sortie du parking de la pharmacie pose des problèmes de visibilité.
- Les adjoints techniques et le Maire ont assisté à une démonstration à Villers-Bretonneux d'une machine à griffes pour le nettoyage des caniveaux qui semble efficace. Le coût est d'environ 5 000 €.
- Pour la réderie, les déchets devront être triés (nouvelle loi applicable en janvier 2020) sous peine d'une majoration de 400 €/tonne. Cela va poser un gros problème d'organisation à étudier.
- Madame Audrey SUEUR a demandé par courrier de modifier les horaires de l'Agence Postale Communale dont elle est responsable pour raisons familiales. Le Conseil désire conserver une soirée (le jeudi en même temps que la Mairie). Le Maire la recevra rapidement afin de discuter des horaires.
- La grille de protection de l'APC sera posée avant la fin des vacances de la Toussaint.
- L'opération « brioches » s'est bien passée et a rapporté un bénéfice de 626.90 € à l'ADAPEI. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles et M. Laurent RATIER, notre boulanger.
- La facturation « gaz » de la Commune de 2017 est enfin close, elle posait des problèmes de budget depuis deux ans en raison de deux changements successifs de fournisseurs.
- Des trous sur la route en direction du cimetière ont été signalés. Des réparations sont à prévoir.
- La salle des Fêtes a déjà été bien dégradée. L'état des lieux sera renforcé après chaque utilisation même pour les Associations.
- La médiathèque de la CCVS avait prévu une formation en informatique pour nos ainés, mais celleci a malheureusement été reportée faute de budget. Nous demandons aux personnes qui étaient intéressées de se faire connaître en mairie afin de voir s'il nous est possible avec des bénévoles de la commune d'organiser nous-même cette formation.
- La commission d'enquête sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal débutera le 12 novembre.